

## CHSCT du 20 septembre 2022

Après la traditionnelle **approbation des PV** des CHSCT des 3 mars et 30 juin 2022 (**point 1 et 2 de l'ordre du jour**), nous avons abordé le sujet de **l'installation de bornes WIFI** dans la salle St Roch à Angoulême et dans la salle de conférence à Soyaux (**point 3 de l'ordre du jour**).

Ces deux salles ont vocation à servir :

*Pour info : Les textes en italique désignent des expressions de la direction issues des documents de travail*

- Pour le site de Soyaux : « *de salle de visioconférence ainsi que de salle de repli lors des opérations de désamiantage qui vont se poursuivre à Soyaux* »
- Pour le site de la DDFIP : « *salle de délestage du CSB, tout en permettant aux Conseillers aux décideurs locaux (CDL) de s'installer autant que de besoin lors de leur passage à la direction.* »

Ainsi l'installation du WI-FI dans ces deux salles permettra *plus de souplesse dans l'utilisation de cette salle que le câblage classique dans la mesure où l'équipement en ordinateurs portables s'est considérablement développé ces dernières années, permettant une utilisation multiple de certains locaux.*

Nous avons obtenu les précisions suivantes :

L'intégralité des ordinateurs portables peuvent se connecter en WI-FI

80-85 % des agents sont équipés d'un ordinateur portable, la cible de 100 % sera atteinte courant 2023.

Les services installés à proximité de ces salles pourront bien évidemment se connecter au WI-FI mais cela sera peu pertinent à la vue du débit.

À ce titre, la direction procédera à un audit du réseau informatique de toute la DDFIP de Charente. Ce sera une bonne occasion de rappeler et pointer du doigt l'état catastrophique de notre réseau informatique...

De plus la direction nous a indiqué que le WI-FI ne pourra pas servir de solution de dépannage en cas de panne réseau.

Nous avons ensuite échangé sur **l'exécution budgétaire (point 4 de l'ordre du jour)**. Initialement, ce point était pour avis. Cependant, sa présentation étant pour le moins fouillis, nous avons obtenu de la direction que les votes soient reportés au prochain CHSCT (le 10 octobre) et que les dépenses soient présentées par enveloppe afin que nous puissions les mettre en corrélation avec les budgets prévisionnels votés en début d'année.

Quelques précisions tout de même : les Autorisations d'Engagement (AE) doivent être initiées le plus tôt possible, notamment pour les formations, la limite des paiements ayant lieu traditionnellement autour du 10 décembre de chaque année.

De plus, avec la réforme des instances de dialogue social, un doute existe toujours à ce jour sur le fonctionnement de la Formation Spécialisée (FS), successeur du CHSCT. Sera-t-elle dotée d'un budget propre comme c'est le cas aujourd'hui ?

Certaines dépenses ont quand même fait l'objet d'un accord de principe de notre part :

- Les aménagements de postes sur prescription
- L'installation d'une fontaine à eau au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment B de Soyaux
- La reconduction de la formation « analyse des pratiques professionnelles »

Nous ont ensuite été présentées **les fiches de signalement/ fiches navettes/accidents de service (point 5 de l'ODJ)**. Les situations de tension avec les usagers ne diminuent malheureusement pas.

Il est très important de tracer toute agression ou difficulté, pour vous, votre protection et votre santé, comme pour nous, afin d'objectiver et d'analyser ces situations. Nous sommes à votre disposition et surtout n'hésitez pas à faire une fiche dès le premier incident. La violence verbale, les incivilités ne sont jamais acceptables !

Enfin, en **questions diverses (dernier point de l'ordre du jour)**, nous avons interrogé la direction sur divers sujets :

- le **remplacement du médecin de prévention**. En effet, cela fait bientôt un an qu'il n'y en a plus dans le département. La direction a indiqué qu'une possible annonce nous serait faite au prochain CHSCT. Enfin une bonne nouvelle ? Affaire à suivre...

- les **mesures d'économie d'énergie**.

La grosse difficulté consiste à maintenir une homogénéité de la température sur un même site (les fameux 19° C) Mais les économies d'énergies ne concernent pas seulement le chauffage. Les gestions des éclairages, des imprimantes, de la messagerie seront également prises en compte car ces domaines se trouvent être « énergivores ».

Il est par exemple possible de procéder à un archivage régulier de sa messagerie, afin de moins solliciter les serveurs.

Enfin, la question de la mobilité douce sera abordée (covoiturage, vélos électriques etc.)

La direction a devancé notre compte-rendu puisque une note est parvenue à chaque chef.fe de service, leur demandant de réunir leurs équipes et de faire remonter les idées proposées.

N'hésitez pas à également passer par nous pour porter vos propositions.

